

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 120

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE 21

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« VI. – Les recettes de cette taxe sont affectées à l'Agence française pour la biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous nous opposons à l'exploitation des hydrocarbures, alors que 15 000 scientifiques alertent sur la dégradation des paramètres de la biodiversité et l'accélération des bouleversements climatiques.

Ainsi, il nous semblerait normal que les recettes de cette taxe soient affectées à l'Agence Française pour la Biodiversité, afin que le principe pollueur-payeur, consacré par la Charte de l'Environnement, soit respecté.